

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 507 671**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 10439**

(54) Dispositif de fixation d'un châssis ou chambranle à un montant de paroi.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 06 B 1/60.

(22) Date de dépôt..... 15 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Finlande, 16 juin 1981, n° 81/1887.*

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71) Déposant : TORE KARLSTROM, résidant en Finlande.

(72) Invention de : Karlstrom Tore.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention concerne un dispositif de fixation d'un chambranle de porte ou d'un châssis à un montant métallique de paroi, lequel a une section transversale sensiblement en U.

5 On connaît la réalisation de parois par fixation de semelles longitudinales d'ancrage au sol et au plafond, entre lesquelles des montants verticaux sont placés. Des panneaux de plâtre sont alors fixés aux ailes des montants par des vis les traversant, ainsi que les ailes des montants. Mais, à la fixation  
10 des chambranles de porte entre les montants, il faut prendre des mesures particulières, du fait de la charge mécanique exercée sur les chambranles, afin d'assurer la stabilité des montants, et de la liaison entre chambranle et montant. Si un montant d'acier ayant une épaisseur de matière d'environ 1,5 mm est  
15 adopté, les vis de liaison peuvent être fixées directement dans le montant. Cependant, ce procédé est très coûteux et n'est employé que pour des portes lourdes. Lorsqu'on emploie un montant normalisé ayant une épaisseur de matière d'environ 0,56 mm, on doit recourir à d'autres moyens, parce que les règlements prohibent  
20 la fixation d'un chambranle dans un seul montant. La solution classique est alors d'interposer un gousset en bois entre l'extérieur de l'âme du montant d'acier et le chambranle, de sorte que les vis de liaison traversent le chambranle, le gousset de bois et l'âme du montant métallique. Dans ce cas, le gousset de bois  
25 assure la stabilité nécessaire à la construction.

Mais l'emploi de goussets de bois comporte l'inconvénient pour les fabricants de les garder en magasin, et celui d'un élément supplémentaire, ce qui était évité avec les montants de grande épaisseur de matière. De plus, la fixation du gousset de bois  
30 dans les semelles de sol et de plafond nécessite des moyens de fixation qui diffèrent de ceux par lesquels les montants d'acier sont fixés aux semelles habituellement.

L'invention a donc pour objet un dispositif permettant la fixation d'un chambranle à des montants normalisés d'acier et  
35 modifié de manière très simple, ce nouveau dispositif étant caractérisé en ce que le côté ouvert du profilé constitutif du montant est orienté vers ledit chambranle et en ce que des éléments de

goussets ou flasques, sensiblement à section en U et blocables sur le montant, sont agencés sur celui-ci aux emplacements où le chambranle est fixé par des vis et en ce qu'une plaque de renforcement est fixée sur lesdits goussets. Ainsi, les seuls 5 montants normalisés sont employés dans le nouveau dispositif à l'exception près que la plaque de renforcement est fixée sur les goussets. La plaque de renforcement est d'épaisseur telle qu'étant associée à celle du gousset une paroi d'épaisseur minimale de 1,5 mm est obtenue. On obtient ainsi une liaison stable 10 des châssis ou chambranles dans les montants, avec seulement peu d'éléments pour un faible prix de revient.

Les objets et avantages de l'invention seront mieux compris à l'aide de la description qui va suivre d'un exemple préféré de réalisation et du dessin annexé sur lequel :

- 15 - la figure 1 est une vue en élévation de face d'un montage de porte selon le nouveau dispositif ;  
- la figure 2 est une coupe transversale, à échelle très agrandie, selon la ligne II-II de la figure 1 ; et  
- la figure 3 est une vue en perspective d'une partie 20 du montant et du chambranle.

On voit sur la figure 1 une semelle longitudinale 1 d'ancre au plafond et deux semelles longitudinales 2, 3 de sol. Entre la semelle 1 et les semelles 2, 3 sont fixés deux montants 25 verticaux d'acier 4, 5, en espace mutuel un peu supérieur à la largeur du chambranle, le châssis en bois de la porte comprenant deux éléments verticaux 6, 7 et un élément horizontal supérieur 8. Une traverse 9 est fixée classiquement aux montants verticaux 4, 5 au-dessus de l'élément 8. Par ailleurs, la figure 2 indique des panneaux 10 de plâtre, lesquels, par des vis 11, sont fixés sur 30 les ailes du cadre d'acier 4, 5. De plus, deux coins 12 sont insérés, de manière classique, entre les éléments 6, 7, 8 du chambranle et les montants 4, 5 ainsi que la traverse 9.

Selon l'invention, les montants d'acier 4, 5 sont placés aux points où les éléments 6, 7 du chambranle doivent être maintenus, par une vis 13, aux montants munis de flasque 14, ceux-ci ayant une hauteur, par exemple, de 15 cm. Ces montant et flasque ont 5 tous deux une longueur, par exemple de 15 cm, et sensiblement une section transversale asymétrique en U qui permet de les lier par vis en les bloquant mutuellement. Le flasque 14 est de même épaisseur d'âme que le montant, par exemple 0,56 mm, et, afin de donner aux vis une base de fixation suffisamment stable, une 10 plaquette 15 de renforcement, par exemple en tôle, est soudée sur l'âme du flasque, extérieurement, son âme ayant une épaisseur qui, ajoutée à celle de l'âme du flasque, est suffisante, par exemple 1,5 mm.

Il est possible également que le montant présente un profil symétrique en U et que celui du flasque 14 en diffère. Également, il est possible de bloquer cet élément 14 d'un côté ou de l'autre du montant.

## R E V E N D I C A T I O N S

- 
1. Dispositif de fixation d'un châssis ou d'un chambranle (6, 7) à un montant (4, 5) de paroi, à section transversale sensiblement en U, ce dispositif étant caractérisé en ce que l'ouverture de 5 l'U est orientée vers le châssis (6, 7) et en ce que des flasques (14) à section en U et qui sont blocables sur ledit montant sont disposés sur sa longueur aux points où ledit châssis, ou chambranle, est fixé par des vis (13) dans le montant, et en ce qu'une plaque de renforcement (15) est fixée à l'âme desdits flasques (14).
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite plaque de renforcement (15) comprend une tôle soudée à l'extérieur de l'âme du gousset (14).
3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les goussets sont sensiblement de même forme asymétrique que 15 le montant, afin de permettre leur blocage sur celui-ci, les côtés ouverts de leur profilé étant alors tournés l'un vers l'autre.

